

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2016

SÉCURITÉ DE L'USAGE DES DRONES CIVILS - (N° 3750)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD25

présenté par
Mme Le Vern, rapporteure

ARTICLE 4

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« cette obligation »,

les mots :

« l'obligation mentionnée au même alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel